

Communiqué de presse du 12 novembre 2021

A l'occasion de la COP26, le CTIP renforce son action dans la lutte contre le réchauffement climatique

A l'occasion de la COP26, le CTIP, porte-parole des institutions de prévoyance (IP), fait le point sur l'engagement de ses adhérents en matière d'investissements responsables. En tant qu'investisseurs institutionnels, les IP sont clairement engagées et gèrent plus de 80 % de leurs actifs en investissements responsables, soit 160 milliards d'euros. Cette part a doublé depuis les Accords de Paris en 2015. Le CTIP décide de renforcer sa démarche et crée un Comité des pratiques RSE¹ avec pour objectif de diffuser et d'enrichir les bonnes pratiques en la matière.

« Le changement climatique est un enjeu majeur qui nécessite l'engagement de tous les acteurs de la vie économique et sociale », estime Denis Laplane, président du CTIP. « Lorsqu'en amont de la COP26, nous avons passé en revue tout ce qui avait été développé par les IP en la matière, nous avons constaté de réelles réussites. Le Comité des pratiques RSE s'est donc tout naturellement imposé à nous pour capitaliser sur ces aspects positifs et les partager largement avec nos clients que sont les entreprises et les salariés ». Avec la création de ce Comité, « les IP s'affirment comme des acteurs majeurs d'une protection sociale durable », ajoute Dominique Bertrand, le vice-président du CTIP.

Plus de 80% des investissements sont responsables

Une étude menée pour le CTIP auprès de ses membres à l'été 2021 a révélé que l'Investissement Responsable était très majoritaire dans les IP. En effet, dès le début des années 2000, la plupart d'entre elles, sous l'impulsion de leur gouvernance paritaire, ont commencé à réorienter leurs investissements vers des valeurs respectueuses de l'environnement et des droits sociaux et humains. Aujourd'hui, les trois quarts utilisent des indicateurs de suivi extra-financiers de leurs actifs, et plusieurs ont déjà atteint 100% d'investissements responsables.

Ainsi, au 30 juin 2021, les IP géraient 160 milliards d'euros d'investissements responsables, soit 83% de leurs investissements en prévoyance, santé et épargne retraite. Elles s'appuient pour cela sur leurs gestionnaires d'actifs, sur le recours aux différents labels de place (ISR, Greenfin ou Finansol) ou font appel aux agences de notation comme Vigéo afin d'évaluer de façon documentée les choix possibles. Enfin, la majorité des IP s'inscrivent dans une logique de désengagement assumé des industries qui ne contribuent pas à la transition écologique.

Des formes d'engagement multiples

L'engagement des IP ne se limite pas à ce volet financier. Dédiées au monde de l'entreprise et des branches professionnelles, elles accompagnent leurs adhérents dans leurs propres politiques RSE, au travers d'actions dans le domaine du développement durable, de la santé, de la qualité de vie au travail, de la réinsertion professionnelle, ou encore de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou le mal logement.

Les IP mènent également leurs propres démarches en matière d'engagement sociétal : soutien à la recherche, appui aux associations, créations de fondations, etc. « Les IP ont longtemps fait de la RSE sans le savoir », résume Denis Laplane, qui précise : « La dimension environnementale avec l'émergence du développement durable leur a permis de mieux cibler et organiser leurs actions en cohérence avec les 17 objectifs du Plan de l'ONU en faveur du développement durable. »

¹ Responsabilité Sociétale des entreprises



Le Comité RSE

Le Comité en charge des pratiques RSE est ouvert, sur la base du volontariat, à toutes les IP. Son objectif est d'être un lieu d'échange pour formaliser des axes communs d'actions et enrichir les démarches actuelles. Sont ainsi envisagés, dans un premier temps, un travail sur l'alignement des pratiques avec les récentes orientations fixées par l'Union européenne ainsi que la rédaction d'un guide des bonnes pratiques à destination des entreprises adhérentes.

Ce nouveau Comité est présidé par Frédéric Olivennes, Directeur général d'Audiens, le groupe de protection sociale des médias et de la culture : « Au-delà de la poursuite du recensement des bonnes pratiques, nous voulons nous orienter vers un socle commun pour progresser en matière de RSE. Nous le devons à nos entreprises adhérentes, à nos salariés et surtout aux générations futures », souligne Frédéric Olivennes.

A propos du CTIP

Le CTIP représente l'ensemble des institutions de prévoyance, organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire et spécialisés dans le collectif. Elles couvrent 13 millions de salariés, soit près d'un actif sur deux, à travers 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance. Le CTIP défend les intérêts de ses 38 adhérents auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective.

Contact presse: Miriana Clerc / Tel: 06 74 19 20 50 / Courriel: clerc@ctip.asso.fr / www.ctip.asso.fr / www.ct